

Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : Acompte aux associations concernées et au CCAS en attente de la signature du contrat Enfance-Jeunesse - 2012-2015

Madame, Monsieur,

La commune de Châtellerault a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la Mutualité Sociale Agricole de la Vienne pour s'engager dans un nouveau contrat Enfance-Jeunesse (2012 – 2015) qui maintient les actions antérieures du précédent Contrat Enfance Jeunesse (2009 - 2011) et qui permettra après la réalisation d'un diagnostic de territoire d'envisager, éventuellement, le développement d'actions nouvelles.

Dans l'attente de la signature du nouveau contrat qui devra intervenir avant la fin de l'année 2012 et permettra le premier versement de la participation de la CAF et de la MSA, la commune de Châtellerault souhaite, pour ne pas mettre en difficulté le CCAS et les associations concernées par les actions du contrat, verser un acompte représentant 50% du montant prévisionnel total.

* * * * *

VU la délibération n°17 du conseil municipal du 22 octobre 2009 autorisant la mise en oeuvre du Contrat enfance Jeunesse 2009, 2010 et 2011,

VU la signature du Contrat Enfance entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, la Mutualité Sociale Agricole de la Vienne et la commune de Châtellerault le 23 octobre 2010,

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 et notamment son article 3 relatif à la possibilité pour les CCAS de créer et de gérer tout établissement ou service à caractère social ou médico-social,

VU la délibération n°23 du 31 mars 2004, relative au Contrat Temps Libre signé avec la Caisse d'Allocations Familiales,

VU le Contrat Temps Libre signé avec la Caisse d'Allocations Familiales le 30 juin 2006,

VU la délibération n° 19 du conseil municipal du vendredi 27 janvier 2012 autorisant la mise en place du Projet Éducatif Local 2012 – 2016

VU la délibération n° 17 du conseil municipal du 29 mars 2012, sollicitant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA pour la période 2012 -2015,

Délibération du conseil municipal

DU 24 mai 2012

n° 16

page 2/2

CONSIDERANT que le précédent contrat a permis de poursuivre différentes actions nécessaires à une offre d'accueil dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse pertinente et indispensable sur le territoire,

CONSIDERANT que le précédent contrat a permis de soutenir des projets spécifiques en partenariat avec le tissu associatif de la commune,

CONSIDERANT que le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse va permettre dès 2012 de poursuivre le financement des actions éligibles et non éligibles et d'envisager d'éventuels développements après la phase du diagnostic,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de verser un acompte de **655 703,95 €**, représentant 50% du montant total versé en 2011, par la CAF, la MSA et la commune de Châtellerault. Le solde sera versé, comme chaque année, après le bilan des actions 2012.

- **Centre Communal d'Action Sociale** **385 604,35 €**

Le montant sera mandaté sur la ligne 657362/2130 à la sous-fonction correspondante.

| | |
|---|-------------|
| - Maison Pour Tous | 39 062,80 € |
| - Centre Social d' Ozon | 57 507,90 € |
| - Centre Social des Minimes | 54 584,15 € |
| - MJC des Renardières | 97 612,50 € |
| - CSAD gymnastique | 455,90 € |
| - CRAC | 1 377,45 € |
| - SOC | 824,50 € |
| - SNC | 455,90 € |
| - les Francas / Les Petits Débrouillards | 5 102,20 € |
| - Caus'ette | 455,90 € |
| - ADSEA | 4 093,40 € |
| - MJC les 400 Coups | 4 452,30 € |
| - Association ACCORD / Théâtre | 4 114,70 € |

TOTAL ASSOCIATIONS **270 099,60 €**

Le montant sera mandaté sur la ligne 6574/2310, aux sous fonctions correspondantes.

UNANIMITE